

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 janvier 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Le conseil siège par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021 lié à la situation de la pandémie de la COVID-19. La séance est enregistrée.

Sont présents les conseillers :

- M. Steven Strong-Gallant
- Mme Isabelle Paré
- Mme Line Asselin
- Mme Nicole Hémond
- M. Sébastien Primeau
- M. Willy Mouzon

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente par visioconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

01-01-22
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 11 janvier 2022 à 20 h 01.

02-01-22
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant à la fin de la section « Administration » :

- Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022

L'ordre du jour révisé soumis est donc le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021

ADMINISTRATION

4. Renouvellement du contrat avec Municonseil Avocats pour des consultations juridiques 2021-2022
5. Renouvellement du contrat avec Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2022
6. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022

LOISIRS ET CULTURE

7. Transfert des sommes non utilisées par TSR en action au courant de l'année 2021 à l'année 2022

FINANCES

8. Approbation des comptes payés et à payer
9. Autorisation de versement à Retraite Québec des cotisations en souffrance des élus visés pour les années 2015 et 2016
10. Vente pour défaut de paiement de taxes 2022
11. Approbation de la programmation 03 révisée du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
12. Autorisation de transfert de sommes dans une catégorie du budget par la directrice générale et greffière-trésorière
13. Affectation de sommes non utilisées au courant de l'année 2021 au surplus accumulé affecté
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 257-2022 visant à déterminer les taux de taxes pour l'année 2022

RESSOURCES HUMAINES

15. Augmentation salariale de la secrétaire-trésorière adjointe pour l'année 2022

GESTION DU TERRITOIRE

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

16. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, MELCC – Subvention 2021 pour la municipalité
17. Réception du certificat de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le règlement numéro 252-2021 aux fins d'apporter diverses dispositions relatives aux voies d'accès, aux logements supplémentaires, aux bâtiments accessoires et la coupe des arbres

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

03-01-22

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

04-01-22

Renouvellement du contrat avec Municonseil Avocats pour des consultations juridiques 2021-2022

CONSIDÉRANT le contrat avec la firme Municonseil Avocats pour le service de consultations juridiques est venu à échéance le 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Municonseil Avocats reçue le 30 septembre 2021, pour le service de consultations juridiques pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 pour un montant forfaitaire de 600 \$ (taxes en sus);

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre de services professionnels de Municonseil Avocats pour le service de consultations juridiques pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 soit acceptée selon les termes et conditions prévus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

05-01-22

Renouvellement du contrat avec Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entreprise Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges pour le service de contrôle des animaux errants est venu à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges reçue le 25 octobre 2021, pour le service de contrôle des animaux errants sur le territoire de la municipalité pour l'année 2022 au coût mensuel de 60 \$ (taxes en sus);

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre de services de Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges pour le service de contrôle des animaux errants soit acceptée selon les termes et conditions prévus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

06-01-22

Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022

CONSIDÉRANT les services offerts par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et les avantages pour madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, d'y adhérer comme membre régulier;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'adhésion de madame Mc Kenzie à l'ADMQ comme membre régulier soit autorisée pour l'année 2022 au coût de 939 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

07-01-22

Transfert des sommes non utilisées par TSR en action au courant de l'année 2021 à l'année 2022

CONSIDÉRANT l'actuelle entente entre la municipalité et l'organisme à but non lucratif (OBNL) Très-Saint-Rédempteur (TSR) en action;

CONSIDÉRANT QUE TSR en action n'a pas été en mesure d'utiliser la totalité des sommes qui lui ont été allouées par la municipalité pour l'année 2021, et ce, en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la demande de TSR en action de transférer les sommes non utilisées au courant de l'année 2021 à l'année 2022, soit un montant total de 2 254,90 \$;

IL EST RÉSOLU,

QUE le montant de 2 254,90 \$ non utilisé par TSR en action au courant de l'année 2021 soit transféré à l'année 2022.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de janvier 2022

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

08-01-22

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2100167 et C2200001 à C2200015	60 824,10\$
Paiement AccèsD nos L2100230 à L2100232 et L2200001 à L2200019	54 469,66 \$
Salaires paiement direct nos D2100252 à D2100271	15 541,94 \$
GRAND TOTAL	<u>130 835,70 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-01-22

Autorisation de versement à Retraite Québec des cotisations en souffrance des élus visés pour les années 2015 et 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a récemment fait l'objet d'un audit de la part de Retraite Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet audit, des irrégularités ont été constatées dans les déclarations annuelles des années 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, pour régulariser la situation, a dû procéder à des demandes de modification des données de participation à un régime de retraite des élus visés pour les années 2015 et 2016

CONSIDÉRANT QUE les demandes de modifications effectuées ont eu pour effet que les cotisations versées à Retraite Québec par les élus visés et la municipalité étaient insuffisantes pour les années 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT la réception, le 15 décembre 2021, de factures de Retraite Québec reliées aux demandes de modifications effectuées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation de verser à Retraite Québec le total des écarts de cotisations salariales (élu et patronale) qui sont exigés dans ces factures, soit un montant total de 7 085,33 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est également dans l'obligation de réclamer aux élus visés leur partie des cotisations salariales manquantes (élu), soit un montant total de 1 547,96 \$;

IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité verse un montant de 7 085,33 \$ à Retraite Québec, soit le montant représentant les écarts de cotisations salariales (élu et patronale) pour les années 2015 et 2016.

QUE le montant de 5 537,37 \$, soit le montant représentant les écarts de cotisations salariales patronales pour les années 2015 et 2016, soit affecté au surplus accumulé non affecté.

QUE la municipalité réclame aux élus visés leur partie des cotisations salariales manquantes pour les années 2015 et 2016, et ce, comme suit :

- Monsieur Mario Cardinal : 182,86 \$
- Madame Lise Charest : 182,86 \$
- Monsieur René-Philippe Aubert : 182,86 \$
- Monsieur Jean Lalonde : 633,66 \$
- Madame Julie Lemieux : 182,86 \$
- Monsieur Alexandre Zalac : 182,86 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10-01-22

Vente pour défaut de paiement de taxes 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et 1023 du *Code municipal du Québec* (CMQ), la greffière-trésorière de la municipalité doit préparer et transmettre à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges la liste des immeubles pour lesquels il y a défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste des immeubles concernés par la vente pour défaut de paiement de taxes doit être déposée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges avant le 20 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes aura lieu à la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 14 avril 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la liste des immeubles pour lesquels il y a défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-01-22

Approbation de la programmation 03 révisée du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version numéro°03 révisée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro°03 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12-01-22

Autorisation de transfert de sommes dans une catégorie du budget par la directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE des transferts de sommes entre postes budgétaires d'une même catégorie peuvent être requis au courant d'un exercice financier de la municipalité;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à des transferts de sommes entre postes budgétaires d'une même catégorie.

QUE la directrice-générale fasse état au conseil, de façon mensuelle, des transferts de sommes effectués.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13-01-22

Affectation de sommes non utilisées au courant de l'année 2021 au surplus accumulé affecté

CONSIDÉRANT QUE certaines des dépenses prévues dans l'exercice financier de l'année 2021 de la municipalité n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter les dépenses non réalisées au surplus accumulé affecté de la municipalité;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à affecter un montant de 44 380 \$ au surplus accumulé affecté et que ce montant soit réparti comme suit :

- Frais représentation, congrès élus (02-110-00-310) : 3 700 \$
- Formation élus (02-110-00-454) : 1 000 \$
- Gestion des archives (02-130-00-419) : 2 380 \$
- Formation personnel (02-130-00-454) : 2 450 \$
- Événements loisirs (02-701-20-447) : 1 500 \$
- Événements, inauguration (02-701-21-349) : 5 000 \$
- Accommodement raisonnable (02-702-90-972) : 11 950 \$
- Soirée des bénévoles (02-702-93-970) : 1 000 \$
- Politique familiale (02-702-96-970) : 3 600 \$
- Parc Cavaleri (23-070-62-300) : 10 000 \$
- Mobilier de loisirs (23-080-20-726) : 1 800 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14-01-22

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 257-2022 visant à déterminer les taux de taxes pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (CMQ), l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 257-2022 visant à déterminer les taux de taxes pour l'année 2022.

QUE madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 257-2022 visant à déterminer les taux de taxes pour l'année 2022.

RESSOURCES HUMAINES

15-01-22

Révision du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revaloriser les conditions de travail de madame Karine Jolicoeur, secrétaire-trésorière adjointe, en ajustant ses conditions salariales pour l'année 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de travail de madame Jolicoeur, secrétaire-trésorière adjointe, soit modifié pour tenir compte des nouvelles conditions de travail déterminées par le conseil.

QUE ces nouvelles conditions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, indique que la municipalité a reçu le certificat de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le règlement numéro 252-2021 aux fins de modifier diverses dispositions relatives aux voies d'accès, aux logements supplémentaires, aux bâtiments accessoires et la coupe des arbres. Le règlement est donc entré en vigueur le 10 décembre 2021.

Madame Lemieux indique que la municipalité a reçu la subvention 2021 du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), soit un montant de 14 621, 26 \$ (14,55 \$ / habitants).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant l'arrêté numéro 2021-090, la séance est tenue à huis-clos. Ainsi, les personnes souhaitant poser des questions ont été invitées à le faire par écrit avant la tenue de la séance. Or, aucune question n'a été reçue.

Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la tenue de la séance afin de poser leurs questions en direct par visioconférence. Une (1) personne est présente.

La période de questions en ligne, ou de réponse aux questions acheminées avant la tenue de la séance, débute à 20 h 23.

16-01-22

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 28.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 29.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse